



## COMMUNE DE VEZINS

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
**Séance du mercredi 16 décembre 2015**

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 24 novembre 2015, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

**I. FINANCES****- Décision modificative du budget principal n°7**

Une septième décision modificative du Budget Principal est votée afin d'ajuster les comptes pour la fin de l'exercice budgétaire. Elle se présente de la manière suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D 011 – Charges à caractère général</b>		<b>- 1 861,00 €</b>
D 6135 – Location de matériel		- 1 861,00 €
<b>D 014 – Atténuation de produits</b>		<b>+ 1 861,00 €</b>
D 7391171 - Dégrèvements jeunes agriculteurs		+ 1 861,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>+ 100,00 €</b>
D 1641 – Emprunts en euros		+ 100,00 €
<b>D 21 – Immobilisations corporelles – Opération 100</b>		<b>- 100,00 €</b>
D 2111/100 : Acquisitions de terrains		- 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

**- Tarifs 2016/2017**

Le Conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle principale et de la salle annexe de la Maison Commune de Loisirs en 2016/2017 comme suit :

ACTIVITÉS		2016			2017		
		Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles	Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux, ...	Vezins	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310 €	160 €	470 €	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €	530 €	265 €	790 €

<b>Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe, ...)</b>	<b>Vezens</b>	220 €	125 €	345 €	220 €	125 €	345 €
	<b>Extérieur</b>	275 €	175 €	445 €	275 €	175 €	445 €
<b>Vin d'honneur</b>	<b>Vezens</b>	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	<b>Extérieur</b>	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
<b>Mariage</b>	<b>Vezens</b>	400 €	/	610 €	400 €	/	610 €
	<b>Extérieur</b>	645 €	/	995 €	645 €	/	995 €
<b>Journée supplémentaire</b>	<b>Vezens et Extérieur</b>	150 €	110 €	260 €	150 €	110 €	260 €
<b>1/2 journée supplémentaire</b>	<b>Vezens et Extérieur</b>	75 €	55 €	130 €	75 €	55 €	130 €
<b>Chauffage au-delà de 4 heures</b>	<b>par heure</b>	25 €	20 €	/	25 €	20 €	/
Toute heure débutée sera facturée							
<b>Arrhes mariage</b>		200 €	/	250 €	200 €	/	250 €
<b>Arrhes autres locations</b>		100 €	50 €	150 €	100 €	50 €	150 €
<b>Caution forfaitaire</b>	700 €				<b>Caution forfaitaire</b>	700 €	
<b>Caution ménage</b>	100 €				<b>Caution ménage</b>	100 €	
<b>Sono</b>	30 € /journée				<b>Sono</b>	30 € /journée	

**RAPPEL :** Les contrats seront établis au nom du locataire réel.

Donc, tous les chèques et attestations d'assurances seront établis au nom du locataire

Pour les mariages, un bulletin de mariage sera demandé à l'état des lieux de sortie.

Les associations vezinaises ont droit à la gratuité pour leur assemblée générale, y compris avec repas, à condition que la manifestation ne soit à destination que des membres.

Les associations vezinaises ont droit à un tarif réduit par an.

Le prix des concessions pour 2016 est fixé comme suit :

- concession trentenaire de 1 m<sup>2</sup> : 30,00 €
- concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> : 60,00 €
- concession trentenaire de 4 m<sup>2</sup> : 120,00 €
- caverne trentenaire : 350,00 €
- concession quinzenaire – columbarium : 750,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- concession trentenaire – columbarium : 935,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- gravure de plaque pour le columbarium : 15,00 € la lettre
- dispersion au Jardin du Souvenir : 50,00 € (1 plaque gravée incluse).

Les frais de garde des animaux errants pour 2016 sont inchangés, soit 60 € pour le forfait de prise en charge et 25 € pour le forfait d'hébergement journalier.

La location d'une table et de deux bancs reste à 5 €. Chaque lot d'une table et de deux bancs supplémentaires coûtera 2 € en plus. La location est gratuite pour les associations de la commune.

#### **- Tarif pour la veillée nocturne du 11 février 2016 organisée par l'accueil de loisirs extrascolaire**

L'accueil de loisirs extrascolaire organise une veillée nocturne le jeudi 11 février 2016 de 19h à 21h30 pour les enfants scolarisés à partir de la classe de CP. Le supplément demandé aux familles est fixé à 4 euros par enfant. Ce montant comprend les coûts du repas et de l'animation.

#### **- Contrat d'association**

Le Conseil municipal attribue la somme de 55 000 € à l'école privée Saint Joseph dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2016.

### - Participation aux fournitures scolaires attribuées aux écoles

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 850 € pour l'école publique (110 élèves) et 3 605 € pour l'école privée (103 élèves).

### - Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2016 :

- Bibliothèque Marque-Pages 3 000 €
- OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève) 2 640 €
- APEC (école publique) (classe découverte) 805 €
- APEL (école privée) (prix : 24 €/élève) 2 328 €
- APEL / OGEC (trajets) 4 050 € (sur justificatifs)
- Amicale des Donneurs de Sang 180 €
- UNC Vezins 200 €
- Groupement de protection des cultures 522 €
- Babichou et Cie 150 €

Le montant total s'élève donc à 13 875 € à l'issue de ce vote.

### - Subvention au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête de Noël

Le Conseil Municipal attribue une aide financière d'un montant de 150 euros au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête de Noël ;

### - Vote du budget primitif 2016

Après vote des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 071 280,00 € répartie comme suit :

En recettes : 559 800 € d'impôts et taxes,  
300 280 € de dotations et de participations,  
100 400 € en loyers et remboursements,  
110 800 € en produits des services ;

En dépenses : 261 500 € en charges externes,  
363 510 € en charges de personnel,  
201 475 € en autres charges de gestion courante,  
9 000 € en intérêts de la dette,  
34 000 € en amortissement,  
500 € en charges exceptionnelles,  
10 000 € en atténuation de produits et  
191 295 € en virement à la section d'investissement ;

- En **investissement**, à la somme de 370 115,00 € répartie comme suit :

En recettes : 191 295 € de virement de la section de fonctionnement,  
23 000 € de FCTVA (remboursement de TVA sur une partie des dépenses d'investissement de 2014),  
16 000 € de taxes d'urbanisme,  
5 820 € en subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation du clocher de l'église,  
34 000 € d'amortissement et  
100 000 € d'emprunt représentant la contraction du déficit d'investissement de l'exercice 2015 et l'excédent de fonctionnement de l'exercice de 2015 reporté en section d'investissement en 2016 (ces deux chiffres ne pourront être inscrits qu'après le vote du compte administratif 2015 début 2016) ;

En dépenses : 118 600 € en remboursement de capital de la dette,  
1 000 € en documents d'urbanisme (compte 202),  
42 480,48 € pour des acquisitions de terrains (opération 100),  
120 580,29 € en bâtiments (dont 53 800 € pour les travaux de rénovation du clocher de l'église, 9.035,39 € pour la mise en accessibilité du restaurant scolaire/périscolaire, de la MCL et la salle annexe,

et de la bibliothèque, et 35 000 € pour la rénovation d'un appartement rue d'Anjou (opération 200)

41 720,34 € pour la voirie (dont 8 000 € pour l'entretien de la voirie, 19 062,24 € pour l'aménagement de la rue des landes, 2 992,71 € pour le chemin de l'enclos et 1 548 pour l'empierrement à l'étang de l'Uzelière), (opération 300)

9 983,89 € pour l'acquisition de matériel dont l'achat d'un vidéoprojecteur pour la MCL, une borne wifi pour la maison des associations, un souffleur, une débroussailleuse, un perforateur, une sono portable, des guirlandes de Noël, un broyeur et du matériel sportif, (opération 400)

23 750 € en espaces verts, (opération 505)

12 000 pour installation de galvions à la coulée des douves (opération 506).

## **II. URBANISME – VOIRIE - AGRICULTURE**

### **- Désignation des représentants de la commune aux différents groupes de travail de la CAC pour la révision du SCoT**

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Choletaise, engagée depuis janvier 2015, des ateliers de travail et d'échanges vont être mis en place à partir de janvier 2016. Un atelier "Développement économique" qui abordera les thèmes : économie, commerce, services aux entreprises, agriculture, tourisme, déplacement de marchandise, aménagement des zones d'activités, formation, emplois. Il aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 de 10h à 12h30 et sont désignés Mme Fabienne CHEVALIER représentante titulaire de la commune de Vezins et M. Cédric VAN VOOREN représentant suppléant. Un atelier "Développement de l'urbanisme" qui abordera les thèmes : habitat, formes urbaines, infrastructures, réseaux, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), déplacements, maîtrise de l'artificialisation, adaptation au changement climatique... Il aura lieu le jeudi 28 janvier 2016 de 10h à 12h30 avec M. Jean-René BARILLÈRE comme représentant titulaire et Mme Marina DEFOIS représentante suppléante. Un atelier "Environnement et cadre de vie" qui abordera les thèmes : Trame Verte et Bleue (TVB), développement durable, risque naturels et technologiques, action sociale et solidarité, santé, famille, culture, éducation, vie associative, service de proximité... Il aura lieu le lundi 1er février 2016 de 14h à 16h30 avec M. Arnaud MURZEAU comme représentant titulaire de la commune de Vezins et M. Michel PORTAL comme représentant suppléant.

## **III. VIE ASSOCIATIVE**

### **- Convention de mise à disposition du Foyer des Jeunes à l'association les Accroscènes de Vezins**

La municipalité décide de prêter le Foyer des Jeunes à l'association « les Accroscènes de Vezins » pour stocker leurs biens et accueillir leurs répétitions. Une convention de mise à disposition du Foyer des Jeunes a donc été rédigée et validé par le conseil.

## **IV. VIE POLITIQUE**

### **- Modification des membres de la commission d'appel d'offre**

Le Maire rappelle que l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit la création d'une commission d'appel d'offres. Sa composition pour une commune de moins de 3 500 habitants, est fixée comme suit : le Maire la préside d'office, elle est complétée de 3 autres membres issus du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Une première élection a eu lieu au cours de la séance du conseil municipal du 23 avril 2014. Il est proposé de procéder à une nouvelle élection en vue de permettre à l'adjoint au Patrimoine d'intégrer la commission d'appel d'offres à caractère permanent, préalable nécessaire pour être désigné représentant suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'achat d'électricité. Un vote est organisé dans les formes prévues. Bruno MASSON, Claude POISSONNEAU et Franck ROBIN sont élus membres titulaires et Marina DEFOIS, Fabienne CHEVALIER et Véronique LOPÈS sont élues membres suppléantes de la commission d'appel d'offres permanente.

## **V. INTERCOMMUNALITÉ**

### **- Désignation des membres de la commune de Vezins au sein des Commissions d'Appel d'Offre des groupements de commande**

A la suite de la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité, ont été désignés le représentant de la commune et son suppléant au sein de la commission d'appel d'offre (CAO) dans une

délibération du 28 octobre 2015. Dans un courrier en date du 8 décembre 2015, la Préfète de Maine-et-Loire a saisi la commune d'un recours gracieux pour préciser qu'en vertu de l'article 8.II.1° du code des marchés publics « Sont membres de cette commission d'appel d'offres : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ». Or, dans la délibération du 28 octobre 2015, Monsieur Claude POISSONNEAU ne pouvait pas être désigné représentant suppléant de la CAO du groupement de commande car il ne faisait pas partie de la CAO permanente. Dès lors qu'il vient d'être élu par délibération membre de la commission d'appel d'offres permanente de Vezins, il est désormais possible de le désigner représentant suppléant de la CAO du groupement de commande. Il est proposé que la désignation des représentants de la commune vaille pour toutes les commissions d'appel d'offre des groupements de commande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Claude POISSONNEAU en tant que représentant titulaire, et Madame Marina DEFOIS en tant que représentante suppléante pour toutes les commissions d'appel d'offre des groupements de commande.

## VI. ÉDUCATION

### **- Modification du règlement et de la tarification de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi**

Depuis l'entrée en vigueur du décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école, et l'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école. Dès lors, l'accueil du mercredi n'est plus qualifié d'accueil de loisirs extrascolaire comme c'était le cas jusqu'alors, mais doit être dorénavant qualifié d'accueil de loisirs périscolaire. Il suffit qu'une seule école de la commune ait cours le mercredi pour que l'accueil soit qualifié de périscolaire ce jour-là. Afin de tirer les conséquences de cette réforme, il est nécessaire de modifier le règlement et de déterminer la tarification de l'accueil du mercredi. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement relatives à l'accueil de loisirs périscolaire et fixe les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<i>Journée avec repas 9h -17h30</i>	<i>Journée sans repas 9h -12h30 13h30 -17h30</i>	<i>1/2 journée avec repas 9h -13h30 12h -17h30</i>	<i>1/2 journée sans repas 9h-12h30 ou 13h30-17h30</i>
<b>&lt; 500 €</b>	11 €	8 €	9 €	6 €
<b>501 à 720 €</b>	12 €	9 €	9,50 €	6,50 €
<b>721 à 1000 € et MSA</b>	12,50 €	9,50 €	10 €	7 €
<b>&gt; 1 000 €</b>	13 €	10 €	10,50 €	7,50 €
<b>Familles extérieures</b>	17 €	13 €	12 €	9 €

De plus, il est décidé que pour le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h15, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial ;

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### **- Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 3 Square de l'An 2000

### **- Calendrier des Conseils Municipaux et des Réunions de Municipalité pour l'année 2016**

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le :

- 20 janvier 2016, à 19h15
- 17 février 2016, à 18h30
- 16 mars 2016, à 18h30
- 13 avril 2016, à 18h30
- 25 mai 2016, à 18h30
- 15 juin 2016, à 18h30

- 20 juillet 2016, à 18h30
- 14 septembre 2016, à 18h30
- 19 octobre 2016, à 18h30
- 21 décembre 2016, à 18h30

Les prochaines Réunions de Municipalités auront lieu le :

- 4 février 2016, à 18h30, avec Ange Sabatini et Bastien Martineau
- 9 mars 2016, à 18h30, avec Liliane Tijou et Bruno Masson
- 5 avril 2016, à 18h30, avec Veronique Lopes et Jean-René Barillère
- 18 mai 2016, à 18h30, avec Marylène Cotteceau et Valérie Choimet
- 7 juin 2016, à 18h30, avec Linda Derouineau et Séverine Bertrand
- 12 juillet 2016, à 18h30, avec Michel Portal et Franck Robin
- 6 septembre 2016, à 18h30, avec Fabienne Chevalier et Jean-René Barillère
- 19 octobre 2016, à 18h30, avec Fabienne Chevalier et Franck Robin
- 9 novembre 2016, à 18h00, Réunion Budget Fonctionnement
- 23 novembre 2016, à 18h00, Réunion Budget Investissement
- 6 décembre 2016, à 18h30

#### **- Procédure pour les travaux du clocher de l'église**

Sont succinctement exposés les différents éléments de la procédure à suivre pour les travaux du clocher de l'église.

#### **- Projet de construction d'une nouvelle caserne**

Par une lettre du 30 novembre 2015, le groupe de gendarmerie du Maine-et-Loire nous informe que notre projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie a reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur.

#### **- Résultat du comptage des voitures rue Nationale**

Des mesures de comptage des voitures ont été effectuées pour connaître les effets des installations provisoires de la rue nationale sur la circulation et la vitesse des conducteurs. Il en ressort un gain de 10 % de voitures qui respectent la limitation de vitesse à 50 km/heure. Au regard de ces résultats, il est jugé que les effets du nouvel aménagement ne sont pas très concluants. L'idée est proposée d'enlever l'aménagement existant sur la rue nationale et de louer un radar pédagogique avec enregistreur de vitesse pour le tester et connaître ses effets sur la vitesse des automobilistes.

#### **- Marché du remplacement des ampoules du SIEMML**

Le marché du remplacement des ampoules proposé par le SIEMML estimé initialement à 4.200 € s'élèverait à 6.000 € si toutes les ampoules sont changées en 2016. Le choix a été fait de tout remplacer au cours de l'année 2016 car les aides financières apportées par le SIEMML ne sont pas garanties pour les années à venir.

#### **- Refus de DETR**

La demande de dotation d'équipement pour les territoires ruraux effectuée auprès de l'État pour la rénovation du clocher de l'église a été refusée.

#### **- Mariage à célébrer le 18 juin 2016**

Mesdames Marylène Cotteceau et Nadia Bouhatmi, célébreront le mariage de Magalie Dauher et Jonathan Hublein le 18 juin 2016 à 14 h.

La séance est close à 21h45.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 20 janvier 2016 à 19h15*

**Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**